



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
16 mars 2016  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 16 mars 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention l'agression que constituent les exercices militaires dirigés contre la République populaire démocratique de Corée et connus sous les noms de Key Resolve et Foal Eagle 16, que mènent actuellement ensemble les États-Unis d'Amérique et la Corée du Sud.

Ces exercices militaires conjoints, qui se déroulent sous l'égide des États-Unis, sont de taille et d'ampleur inédites. Ils mobilisent des forces armées massives et toutes sortes de systèmes d'armes nucléaires stratégiques, tels qu'un porte-avions, des sous-marins nucléaires et des bombardiers furtifs. Ces manœuvres militaires, assimilables à un véritable acte de guerre, constituent de par leur nature une réelle agression qui vise à « décapiter » le commandement suprême de la République populaire démocratique de Corée et à « détruire son système social » dans le cadre du scénario de guerre élaboré par les États-Unis et intitulé plan d'opération (OPLAN) 5015.

Ces exercices militaires conjoints sont une grave menace pour la République populaire démocratique de Corée et pour la paix et la sécurité internationales, et le Conseil de sécurité doit d'urgence y porter toute son attention.

En conséquence, je demande instamment que la question des exercices militaires conjoints soit inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, et que ce dernier se réunisse d'urgence en application des Articles 34 et 35 de la Charte des Nations Unies.

Je souhaiterais rappeler que, de manière injustifiée, le Conseil de sécurité a laissé sans suite plusieurs demandes de la République populaire démocratique de Corée concernant l'inscription de cette question à son ordre du jour.

Le Conseil devrait répondre favorablement à la demande formulée par la République populaire démocratique de Corée et ainsi examiner des questions qui touchent réellement à la paix et la sécurité internationales, telles que l'agression que constituent les exercices militaires conjoints, plutôt que de s'intéresser à la « situation des droits de l'homme » en République populaire démocratique de Corée, qui n'a rien à voir avec la paix et la sécurité internationales. En s'attaquant aux causes profondes des tensions et de la guerre qui sévissent dans la péninsule



coréenne, le Conseil contribuerait ainsi véritablement au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Si le Conseil de sécurité décidait une nouvelle fois de ne pas donner suite à la juste requête de la République populaire démocratique de Corée, cela révélerait qu'il a renoncé à sa mission première, qui consiste à maintenir la paix et la sécurité internationales, et perdu sa crédibilité face à la communauté internationale pour devenir l'outil politique d'une seule puissance.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) **Ja** Song Nam

---